

Communiqué n° 48 du 6 avril 2009

Ordre infirmier : chronique d'un racket annoncé !

Le montant de la cotisation à l'ordre infirmier vient d'être adopté le vendredi 3 avril 2009 : il sera de 75 € par an et par infirmier. Ceci n'est qu'un début. Pour mémoire, les kinésithérapeutes salariés ont vu le montant de leur cotisation à l'ordre des kinésithérapeutes augmenter de plus de 54 % en 4 ans ! 130 € en 2004 puis 200 € en 2007.

Une telle décision pour les plus de 85 % d'infirmiers salariés est une provocation injuste et scandaleuse.

Le calcul est simple : 470 000 infirmiers x 75 € = 32 250 000 € de budget par an !
Soit l'équivalent de plus de 1 000 postes d'infirmiers par an !

Dans une période de récession économique, voici un nouveau mode d'amputation du pouvoir d'achat des infirmiers par un ordre prétendant défendre leurs intérêts.

A partir du 2 juin, des négociations vont débiter pour définir le montant de la valorisation du futur grade universitaire de licence, au niveau salarial et statutaire. Cela commence mal ! La cotisation à 75 € va annuler, de fait, toutes les prochaines valorisations salariales espérées depuis longtemps par l'ensemble de la profession infirmière.

Bien que respectueuse des lois, la CFDT santé-sociaux souhaite l'abrogation de celles instaurant les ordres ou au moins leurs aménagements. Pour la CFDT santé-sociaux, l'obligation de cotisation, pour exercer, tant pour les salariés que les fonctionnaires, doit être supprimée. Si les ordres sont maintenus, l'adhésion doit y être uniquement volontaire.

Contact presse : Secrétariat général - 01.56.41.52.29